

# Suisse: dénonciation en justice des organisations musulmanes pour incitation à la haine

écrit par Christine Tasin | 10 avril 2015



✘ <http://euro-jihad.com/blog/?p=30023>

Dans une lettre au procureur général genevois, Alain-Jean-Mairet incrimine la prière que doivent réciter dix-sept fois par jour les musulmans. Leurs organisations sont dans le viseur.

Le spécialiste et adversaire farouche de l'islam **Alain-Jean-Mairet** (NDLR **Personne qui nous a fait le plaisir de venir sur Euro-Reconquista**) a envoyé une dénonciation au Procureur général de Genève ce jeudi 9 avril, accompagnée de la brochure [« La Fatiha et la culture de la haine »](#) de Sami Aldeeb. Il met cause le verset 8 de la première sourate du Coran que les musulmans doivent répéter dix-sept fois lors de leurs cinq prières quotidiennes.

✘

Le croyant implore Allah de le maintenir sur «la voie droite» et de ne pas le diriger vers ceux qui «encourent la colère de

Dieu», ou vers «les égarés». Soit les juifs et les chrétiens selon la quasi-totalité des exégètes depuis 1000 ans. Aldeeb en cite 87 en arabe et en français. Tous les imams l'apprennent au cours de leur formation.

Alain Jean-Mairet dénonce les organisations musulmanes, dont la grande mosquée de Genève et celle de Hani Ramadan au titre du célèbre [article 261bis du Code pénal](#) qui dit notamment ceci :

*Celui qui, publiquement, aura incité à la **haine** ou à la **discrimination** envers une personne ou un groupe de personnes en raison de leur **appartenance** raciale, ethnique ou **religieuse**; celui qui, publiquement, aura propagé une idéologie visant à rabaisser ou à **dénigrer** de façon systématique les membres d'une race, d'une ethnie ou d'une **religion**; (...) sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.*

Le signataire précise que ce n'est pas le fait que cette Fatiha se trouve dans le Coran qui justifie sa démarche, ce livre « ne fait guère ici que traduire des croyances qui n'ont plus ou ne devraient plus avoir cours ». Ce n'est pas non plus la croyance que les juifs seraient la proie de la colère de Dieu et les chrétiens des égarés, « *chacune et chacun doit être libre de ses opinions...* » *chacune et chacun doit être libre de ses opinions...* »

*«Je dénonce ici une action, celle qui consiste à répéter ou encourager à répéter, quotidiennement, des affirmations qui, par leur teneur et leur sens consensuel, confirmé par le contenu du Coran et des récits univoques attribués à Mahomet, incitent les musulmans pratiquants à discriminer et haïr des gens sans raison valable, en fonction de leurs appartenance à une religion.»*

La lettre se termine par la liste de la quasi-totalité des associations islamiques de Genève.

Notre canton n'est que le premier de la liste, d'autres

procureurs vont recevoir prochainement la même dénonciation. On attend avec impatience la réponse sans se faire trop d'illusions. Mais ces initiatives permettront de rappeler une fois de plus le rejet maintes fois affirmé des juifs et des chrétiens

dans le Coran -avec celui d'ailleurs de tous les non-musulmans.

Le dilemme pour nos religieux « modérés » reste le même : reconnaître la vérité des textes ou maintenir leur divin mensonge. Dans le deuxième cas, on attend toujours qu'ils nous expliquent pourquoi les chrétiens subissent les pires persécutions au nom de leur livre.

Mireille Vallette, 9 avril 2015

.

***Ci-dessous, la lettre envoyée au procureur général de Genève :***

.

République et canton de Genève

Recommandée

Ministère public

Route de Chancy 6B

1213 Petit-Lancy

Case postale 3565

1211 Genève 3

.

XXXXX, le 9 avril 2015

.

***Dénonciation Article 261 bis CP***

.

Monsieur le procureur général,

.

Par la présente, je souhaite dénoncer des incitations à la discrimination et à la haine contre des groupes de gens en raison de leur appartenance religieuse.

.

*Les faits .*

Dix-sept fois par jour au moins, les musulmans pratiquants, en

récitant la partie obligatoire de leur prière, se rappellent que les juifs méritent la colère de Dieu et que les chrétiens sont égarés.

Il s'agit du 7e verset de la première sourate du Coran, dont la récitation doit intervenir à chaque gémissement, soit au total 17 fois lors des cinq prières quotidiennes.

Vous trouverez ci-joint un livret (La Fatiha et la culture de la haine, Sami Aldeeb), que je vous

prie de considérer comme faisant partie intégrante de la présente dénonciation, réunissant 87

exégèses du verset en question (arabe et français, avec indication des sources) et dont il ressort clairement que c'est là le sens consensuel de cette prière, depuis plus de mille ans.

Tous les imams, pour le moins, doivent savoir cela, ces exégèses font partie de leur formation.

.

Je souhaite donc dénoncer les responsables des organisations musulmanes et des mosquées, dont je dresse la liste ci-après, qui contribuent, par leurs activités et leur communication, à répandre cette pratique illicite et dommageable à la bonne entente dans notre pays.

.

Je précise ici, à toutes fins utiles, que je ne condamne pas la présence de ce verset dans le Coran:

il s'agit simplement à mes yeux d'un vieux livre et qui ne fait guère ici que traduire des croyances qui n'ont plus ou ne devraient plus avoir cours.

.

Je ne m'attaque pas non plus à la croyance selon laquelle les juifs seraient la proie de la colère divine et les chrétiens des égarés – chacune et chacun doit être libre de ses opinions, même les plus contestables, à mon avis.

.

Je dénonce ici une action, celle qui consiste à répéter ou encourager à répéter, quotidiennement,

des affirmations qui, par leur teneur et leur sens consensuel, confirmé par le contenu du Coran et

des récits univoques attribués à Mahomet, incitent les musulmans pratiquants à discriminer et haïr des gens sans

raison valable, en fonction de leur simple appartenance à une religion.

.  
Voici une liste, non exhaustive, des organisations dont j'estime qu'elles, leurs dirigeants et leurs membres se rendent coupables, dans le canton de Genève, des actes décrits à l'article 261 bis du Code pénal suisse:

.  
Fondation islamique et culturelle de la porte du savoir  
Route de Colovrex 14 bis  
1218 Grand-Saconnex  
<http://fica.12imam.ch>

.  
Fondation culturelle islamique  
Chemin COLLADON 34  
1209 Genève  
<http://www.mosque.ch>

.  
Communauté Ahmadiyya de Genève  
Avenue du Mervelet 13  
1209 Genève  
<http://www.ahmadiyya.ch/cms>

.  
Centre Culturel Islamique Albanais Dituria  
Route du Nant-d'Avril 12  
1214 Vernier  
<http://www.dituria.ch>

.  
Centre islamique de Genève  
Rue des Eaux-Vives 104  
1207 Genève  
<http://www.cige.org>

.  
Confrérie soufie Naqshbandi  
Rue de Fribourg 5  
1201 Genève  
<http://soufi.ch>

.  
Centre culturel islamique sunnite  
Route des Acacias 18

1227 Genève

<http://www.ccisg.ch>

.

Association Touba Genève (confrérie mouride)

Rue du Vieux-Billard

1205 Genève

<http://toubageneve.com>

.

Fondation Communauté musulmane-Genève

Route de Saint-Julien 120

1228 Plan-Les-Ouates

<http://www.fcmge.ch>

.

Association Islamique Ahl-El-Bayt

Route des Acacias 6

1227 Carouge

<http://www.12imams.ch>

.

.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le procureur général,  
l'assurance de ma parfaite considération.

***Alain Jean-Mairet, 9 avril 2015***